

Budget rectificatif 2/2005 : ajustement par section des crédits administratifs résultant des adaptations annuelles des rémunérations et des pensions

2005/2045(BUD) - 23/06/2005 - Avis du Parlement sur les prévisions/orientations budgétaires

En adoptant le rapport de M. Salvador **GARRIGA POLLEDO** (PPE/DE, ES) et Anne **JENSEN** (ALDE, DK), le Parlement européen se rallie à la position de sa commission des budgets et approuve les adaptations de crédits concernant l'ajustement des salaires et des pensions de toutes les institutions de l'Union européenne pour l'année en cours comme proposé dans le projet de budget rectificatif 2/2005 du Conseil.

Il n'accepte toutefois pas les modifications apportées par le Conseil concernant le budget de la Commission et présente une série d'amendements budgétaires afin d'adapter les rémunérations et pensions des agents de la Commission dans le sens proposé par cette dernière dans son avant-projet de budget.

Le Parlement approuve également les modifications relatives au tableau des effectifs et autres changements de nomenclature techniques établis par le Conseil dans le projet de budget mais rétablit le calcul des recettes tel que proposé par la Commission dans son avant-projet de budget pour le Comité économique et social et l'Office des publications.